

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU (non audité)
Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2019	2018
Produits		
Distribution (y compris de produits tirés des opérations entre apparentés de 69 \$; 67 \$ en 2018) (note 24)	1 321	1 145
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 413 \$; 405 \$ en 2018) (note 24)	428	421
Autres	10	10
	1 759	1 576
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 554 \$; 518 \$ en 2018) (note 24)	807	751
Exploitation, entretien et administration (notes 4, 24)	416	270
Amortissement et coûts de retrait d'actifs (note 5)	212	197
	1 435	1 218
Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	324	358
Charges de financement (notes 4, 6)	163	88
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	161	270
Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice (note 7)	(16)	42
Bénéfice net	177	228
Autres éléments du résultat étendu	(1)	—
Résultat étendu	176	228
Bénéfice net attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle	1	1
Actionnaires privilégiés	5	5
Actionnaires ordinaires	171	222
	177	228
Résultat étendu attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle	1	1
Actionnaires privilégiés	5	5
Actionnaires ordinaires	170	222
	176	228
Résultat par action ordinaire (note 22)		
De base	0,29 \$	0,37 \$
Dilué	0,29 \$	0,37 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire (note 21)	0,23 \$	0,22 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité).

HYDRO ONE LIMITED
BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)
Aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018

	31 mars 2019	31 décembre 2018
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	483
Débiteurs <i>(note 8)</i>	638	628
Montants à recevoir d'apparentés <i>(note 24)</i>	263	255
Autres actifs à court terme <i>(note 9)</i>	173	125
	1 078	1 491
Immobilisations corporelles <i>(note 10)</i>	20 783	20 687
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires <i>(note 11)</i>	1 835	1 721
Actifs d'impôts différés	959	1 018
Actifs incorporels (déduction faite de l'amortissement cumulé de 465 \$; 445 \$ en 2018)	422	410
Écart d'acquisition	325	325
Autres actifs <i>(note 12)</i>	34	5
	3 575	3 479
Total de l'actif	25 436	25 657
Passif		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer <i>(note 15)</i>	1 850	1 252
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme <i>(notes 15, 17)</i>	502	731
Créditeurs et autres passifs à court terme <i>(note 13)</i>	997	956
Montants à payer à des apparentés <i>(note 24)</i>	16	89
	3 365	3 028
Passif à long terme		
Dette à long terme (y compris une tranche de 849 \$ évaluée à la juste valeur; 845 \$ en 2018) <i>(notes 15, 17)</i>	9 983	9 978
Débtentures convertibles <i>(notes 16, 17)</i>	—	489
Passifs réglementaires <i>(note 11)</i>	201	326
Passifs d'impôts différés <i>(note 7)</i>	59	58
Autres passifs à long terme <i>(note 14)</i>	2 156	2 135
	12 399	12 986
Total du passif	15 764	16 014
<i>Engagements et éventualités (notes 26, 27)</i>		
<i>Événements postérieurs à la date du bilan (notes 1, 29)</i>		
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat	20	21
Capitaux propres		
Actions ordinaires <i>(note 20)</i>	5 645	5 643
Actions privilégiées <i>(note 20)</i>	418	418
Capital d'apport supplémentaire <i>(note 23)</i>	53	56
Bénéfices non répartis	3 493	3 459
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4)	(3)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	9 605	9 573
Participation sans contrôle	47	49
Total des capitaux propres	9 652	9 622
	25 436	25 657

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité).

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (non audité)

Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018

Trimestre clos le 31 mars 2019 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2019	5 643	418	56	3 459	(3)	9 573	49	9 622
Bénéfice net	—	—	—	176	—	176	1	177
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	(1)	(1)	—	(1)
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(3)	(3)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(5)	—	(5)	—	(5)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(137)	—	(137)	—	(137)
Émission d'actions ordinaires	2	—	(2)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions	—	—	(1)	—	—	(1)	—	(1)
31 mars 2019	5 645	418	53	3 493	(4)	9 605	47	9 652

Trimestre clos le 31 mars 2018 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2018	5 631	418	49	4 090	(7)	10 181	50	10 231
Bénéfice net	—	—	—	227	—	227	1	228
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(5)	—	(5)	—	(5)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(131)	—	(131)	—	(131)
Rémunération à base d'actions	—	—	6	—	—	6	—	6
31 mars 2018	5 631	418	55	4 181	(7)	10 278	49	10 327

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité).

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)
Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	177	228
Dépenses liées à l'environnement	(8)	(4)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (note 5)	191	179
Actifs et passifs réglementaires	(170)	8
Impôts différés	(23)	35
Perte (gain non réalisé) sur le contrat de change	22	(27)
Décomptabilisation des frais de financement reportés	24	—
Autres	20	3
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 25)	(115)	(46)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	118	376
Activités de financement		
Remboursement d'une dette à long terme	(228)	—
Émission de billets à court terme	2 110	1 172
Remboursement de billets à court terme	(1 512)	(1 109)
Remboursement de débentures convertibles	(513)	—
Dividendes versés	(142)	(136)
Distributions à la participation sans contrôle	(4)	(3)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(289)	(76)
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 25)		
Immobilisations corporelles	(280)	(286)
Actifs incorporels	(24)	(14)
Autres	(4)	3
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(308)	(297)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(479)	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	483	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	4	28

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité).

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 31 août 2015 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le 31 octobre 2015, la société a acquis Hydro One Inc., société auparavant détenue en propriété exclusive par la Province d'Ontario (la « Province »). L'acquisition de Hydro One Inc. par Hydro One a été comptabilisée comme une opération entre des entités sous contrôle commun et Hydro One représente la continuation des activités commerciales de Hydro One Inc. Au 31 mars 2019, la Province détenait environ 47,4 % (47,4 % au 31 décembre 2018) des actions ordinaires de Hydro One. Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

Les résultats des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice du fait de l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché.

Tarification

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO ») visant la ligne de transport de Bruce à Milton. L'entreprise de distribution de la société est formée d'un réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »).

Transport

Le 7 mars 2019, la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») a rendu une décision sur la révision de sa décision et de son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), datée du 28 septembre 2017, relativement au traitement tarifaire des avantages découlant des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes des régimes fiscaux fédéral et provincial survenu lorsque Hydro One est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto. Il y a lieu de se reporter à la note 11 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir d'autres renseignements. Le 26 octobre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une requête relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation. Après la clôture du premier trimestre, le 25 avril 2019, la CEO a rendu sa décision visant la requête relative aux tarifs de distribution pour 2019 de Hydro One Networks, et elle a établi de façon définitive l'indice de revenus à 1,4 % avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019.

Le 23 novembre 2018, B2M LP a présenté à la CEO une révision des besoins en revenus pour 2019, lesquels tiennent compte de la mise à jour des paramètres du coût en capital. Le 20 décembre 2018, la CEO a rendu sa décision et elle a approuvé les besoins en revenus de 33 millions de dollars demandés pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017-2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD ») datée du 13 octobre 2016. Le 26 juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 demandant l'autorisation de prendre en compte un facteur d'indexation du plafonnement des revenus, ce qui permettrait d'appliquer une hausse attribuable à l'inflation à ses besoins en revenus déjà approuvés. La décision est en instance.

Distribution

En mars 2017, Hydro One Networks a déposé auprès de la CEO une requête relative aux tarifs de distribution d'électricité pour la période allant de 2018 à 2022. Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision sur la requête relative aux tarifs de distribution. Conformément à la décision de la CEO, la société a déposé un projet d'ordonnance tarifaire reflétant ses besoins en revenus mis à jour, lesquels s'établissent à 1 459 millions de dollars pour 2018, à 1 498 millions de dollars pour 2019, à 1 532 millions de dollars pour 2020, à 1 578 millions de dollars pour 2021 et à 1 624 millions de dollars pour 2022. Se reporter à la note 11 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir de plus amples détails.

Le 5 novembre 2018, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO visant l'approbation d'une hausse de 1,8 % de la base tarifaire avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019. Le 11 février 2019, la CEO a publié un projet de décision aux termes duquel elle approuve la hausse demandée, qui a pris une forme définitive le 28 mars 2019.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers consolidés ») comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR des États-Unis ») pour les états financiers intermédiaires, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Les conventions comptables appliquées sont cohérentes avec celles qui sont décrites dans les états financiers consolidés modifiés annuels audités de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, sauf en ce qui a trait à l'adoption des nouvelles normes comptables décrites ci-après et à la note 3. Les présents états financiers consolidés reflètent les ajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes visées. Les présents états financiers consolidés ne renferment pas tous les renseignements exigés pour des états financiers consolidés annuels et doivent donc être lus à la lumière des états financiers consolidés modifiés annuels audités de 2018.

Contrats de location

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la société a adopté l'Accounting Standards Codification (« ASC ») 842, Leases, et applique l'approche de transition rétrospective modifiée, en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2019 comme date de première application. Dans le cadre de la transition de la société à l'ASC 842, elle a choisi d'appliquer un ensemble de mesures de simplification et la mesure de simplification visant les contrats de servitude. Par conséquent, l'incidence sur les bilans consolidés s'est chiffrée à 27 millions de dollars et aucun ajustement n'a été apporté aux montants déjà établis dans les états financiers des périodes antérieures. Aucune incidence significative n'a été enregistrée sur l'état consolidé des résultats. Au moment de l'adoption, la société n'a relevé aucun contrat de location-financement.

À la date du début d'un contrat de location, les paiements de loyers minimaux sont actualisés et comptabilisés comme une obligation locative. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. Les options de renouvellement sont évaluées en fonction de la probabilité qu'elles soient exercées et sont incluses dans l'évaluation de l'obligation locative lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. La société ne comptabilise pas les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois. Un droit d'utilisation correspondant est comptabilisé à la date de début d'un contrat de location. L'actif au titre de droits d'utilisation est évalué comme l'obligation locative ajustée de tout paiement de location versé et/ou de tout avantage incitatif à la location reçu et des coûts directs initiaux engagés. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs à long terme, et les obligations locatives correspondantes sont incluses dans les autres passifs à court terme et les autres passifs à long terme aux bilans consolidés.

Après la date de début, la charge locative constatée à chaque date de clôture correspond au total des paiements de loyers restants sur la durée à courir du bail. Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers exigibles restants en utilisant le taux d'actualisation établi à la date de début du contrat. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation correspond à l'écart entre la charge locative et la désactualisation des intérêts, qui est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les modifications des baux et les pertes de valeur sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il est nécessaire de réévaluer les obligations locatives ou les actifs au titre de droits d'utilisation.

3. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les ASC et les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One.

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 842	Février 2016 à janvier 2019	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté l'ASC 842 le 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} janvier 2019 comme date de première application. Se reporter à la note 2 pour en savoir plus sur l'incidence de l'adoption. La société a inclus les obligations d'information aux termes de l'ASC 842 pour les périodes intermédiaires dans la note 19 des états financiers.
ASU 2017-12	Août 2017	Les modifications auront pour effet de mieux aligner les activités de gestion des risques des entités et la présentation de l'information financière sur les relations de couverture grâce à la modification des directives concernant la conception et l'évaluation des relations de couverture admissibles ainsi que celles concernant la présentation des résultats de la couverture.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption

HYDRO ONE LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)****Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018**

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASU 2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption

Directive comptable récemment publiée, mais pas encore adoptée

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2019-01	Mars 2019	Cette modification reporte la dispense précédemment fournie aux termes de l'ASC 840 en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des biens sous-jacents par les bailleurs qui ne sont pas des fabricants ou des distributeurs. Elle définit également plus clairement la présentation des flux de trésorerie de contrats de location-vente et de location-financement et précise que les déclarations au sujet de la transition en vertu du Topic 250 de l'ASC ne s'appliqueront pas lors de l'adoption de l'ASC 842.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude
ASU 2019-04	Avril 2019	Cette modification précise, corrige et améliore plusieurs aspects des directives énoncées dans le Topic 326 sur les pertes de crédit liées aux instruments financiers, le Topic 815 sur les dérivés et les activités de couverture et le Topic 825 sur les instruments financiers.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude

4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**Convention d'achat relative à Avista Corporation**

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation (la « fusion »). Le 23 janvier 2019, Hydro One et Avista Corporation ont annoncé la résiliation de la convention de fusion d'un commun accord. En raison de la résiliation de la convention de fusion, Hydro One a versé, le 24 janvier 2019, des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains à Avista Corporation, comme le prévoyait la convention de fusion. Le 24 janvier 2019, la société a annulé la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars et le 25 janvier 2019, Hydro One a résilié la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »). Aucun montant n'a été prélevé sur les facilités de crédit d'acquisition. Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit d'exploitation non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars (la « facilité remboursable à vue ») aux fins du financement du paiement des frais de résiliation et d'autres coûts liés à la fusion. Le 8 février 2019, Hydro One a racheté les débentures convertibles et a payé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus des intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars. Les débentures convertibles ont été remboursées au moyen des fonds en caisse. Comme la convention de fusion a été résiliée, aucun montant n'était à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

Les montants suivants liés à la résiliation de la convention de fusion ont été constatés par la société au cours du trimestre clos le 31 mars 2019 :

- un montant de 138 millions de dollars représentant le paiement des frais de résiliation de la fusion de 103 millions de dollars américains comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration;
- des charges de financement de 22 millions de dollars attribuables au renversement des gains non réalisés comptabilisés antérieurement au moment du dénouement du contrat de change;
- le remboursement de débentures convertibles de 513 millions de dollars et les paiements d'intérêts connexes de 7 millions de dollars;
- des charges de financement de 24 millions de dollars découlant de la décomptabilisation des frais de financement reportés liés aux débentures convertibles.

Il y a lieu de se reporter à note 16 – Débentures convertibles, et à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques, pour obtenir plus de détails, respectivement, sur les débentures convertibles et sur les contrats de change.

5. AMORTISSEMENT ET COÛT DE RETRAIT D'ACTIFS

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Amortissement des immobilisations corporelles	164	158
Amortissement des actifs incorporels	19	17
Amortissement des actifs réglementaires	8	4
Amortissement	191	179
Coûts de retrait d'actifs	21	18
	212	197

6. CHARGES DE FINANCEMENT

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Intérêts sur la dette à long terme	111	106
Intérêts sur les débentures convertibles (notes 4, 16)	7	15
Intérêts sur les billets à court terme	8	3
Perte (gain non réalisé) sur le contrat de change (notes 4, 17)	22	(27)
Décomptabilisation des frais de financement reportés (notes 4, 16)	24	—
Autres	3	4
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(11)	(13)
les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1)	—
	163	88

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

À titre de service public réglementé, le taux d'imposition effectif de la société exclut les écarts temporaires pouvant être recouvrés dans les tarifs futurs imputés aux clients. La charge d'impôts sur le bénéfice diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition combiné fédéral et ontarien prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	161	270
Impôts sur le bénéfice au taux prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2018)	43	72
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouvrés dans les tarifs futurs imputés aux clients :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(22)	(12)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(6)	(5)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(4)	(4)
Excédent des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur les charges	(1)	(3)
Dépenses liées à l'environnement	(2)	(2)
Autres	(5)	(1)
Écarts temporaires nets	(40)	(27)
Déductions fiscales supplémentaires résultant du partage des actifs d'impôts différés	(23)	—
Écarts permanents nets	4	(3)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le bénéfice	(16)	42
Taux d'imposition effectif	(9,9) %	15,6 %

8. DÉBITEURS

(en millions de dollars)	31 mars 2019	31 décembre 2018
Débiteurs – facturés	341	292
Débiteurs – non facturés	318	357
Débiteurs, montant brut	659	649
Provision pour créances douteuses	(21)	(21)
Débiteurs, montant net	638	628

HYDRO ONE LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)**
Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours du trimestre clos le 31 mars 2019 et de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 31 mars 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Provision pour créances douteuses – à l'ouverture	(21)	(29)
Sorties du bilan	6	25
Dotations à la provision pour créances douteuses	(6)	(17)
Provision pour créances douteuses – à la clôture	(21)	(21)

9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

<i>(en millions de dollars)</i>	31 mars 2019	31 décembre 2018
Actifs réglementaires <i>(note 11)</i>	86	42
Charges payées d'avance et autres actifs	66	41
Matières et fournitures	21	20
Instruments dérivés – contrats de change à terme <i>(note 17)</i>	—	22
	173	125

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions de dollars)</i>	31 mars 2019	31 décembre 2018
Immobilisations corporelles	30 601	30 485
Moins l'amortissement cumulé	(11 056)	(10 900)
	19 545	19 585
Immobilisations en cours	1 081	947
Terrains, composantes et pièces de rechange destinés à une utilisation future	157	155
	20 783	20 687

11. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

(en millions de dollars)	31 mars 2019	31 décembre 2018
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	988	908
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	539	547
Environnement	158	165
Report de produits abandonnés	66	—
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services	47	39
Rémunération à base d'actions	45	43
Prime d'émission de titres d'emprunt	21	22
Écarts liés aux coûts de retraite	12	—
Exemption au titre du code des réseaux de distribution	10	10
Report et écart liés au programme de conservation et de gestion de la demande (« CGD »)	6	—
Autres	29	29
Total des actifs réglementaires	1 921	1 763
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(86)	(42)
	1 835	1 721
Passifs réglementaires		
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	130	130
Passif réglementaire au titre des impôts différés	85	86
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	50	52
Compte d'écarts liés au règlement de détail	19	39
Écarts liés aux produits externes	19	26
Écarts liés aux coûts de retraite	—	55
Majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017	6	6
Autres	21	23
Total des passifs réglementaires	330	417
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(129)	(91)
	201	326

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouverts au moyen des tarifs futurs.

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »). Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche tant des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport que des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification (la « requête ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société est d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu le 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Par conséquent, au 31 décembre 2018, la société avait comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. La diminution des actifs réglementaires d'impôts différés des secteurs du transport et de la distribution de Hydro One Networks et l'augmentation du passif réglementaire d'impôts différés continue d'être reflétée dans les comptes réglementaires respectifs. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision dans les états financiers, le 5 avril 2019, la société a interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario à l'égard de la décision de la CEO concernant les impôts différés.

Report de produits abandonnés

Le compte de report lié aux produits abandonnés sert à comptabiliser l'écart entre les produits gagnés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la CEO dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de Hydro One Networks pour la période allant de 2018 à 2022, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2018, et les produits gagnés en fonction des tarifs provisoires jusqu'à l'entrée en vigueur des tarifs approuvés de 2018 et 2019. La société a demandé à ce que le solde de ce compte soit recouvré auprès des contribuables sur une période de dix-huit mois devant prendre fin le 31 décembre 2020.

Écarts liés aux coûts de retraite

Dans le cadre de sa décision de mars 2019 visant les tarifs de distribution de Hydro One Networks pour la période allant de 2018 à 2022, la CEO a rejeté la demande de Hydro One visant à recouvrer les coûts de retraite. Le 26 mars 2019, Hydro One a déposé une requête en révision et en modification de la décision auprès de la CEO et, le 5 avril 2019, un appel a été déposé devant la Cour divisionnaire de l'Ontario relativement au recouvrement des cotisations de retraite. En ce qui concerne la requête et l'appel susmentionnés, la société prétend que la CEO a commis des erreurs dans sa décision de refuser le recouvrement des cotisations de retraite de Hydro One. Par conséquent, la société a reflété l'incidence de cette erreur de la CEO dans le compte réglementaire d'écarts liés aux coûts de retraite. L'appel est en suspens en attendant l'issue de la requête.

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services

Hydro One a demandé à la CEO l'approbation d'un compte d'actif réglementaire pour comptabiliser les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été précédemment incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels avant l'adoption de l'ASU 2017-07. En mai 2018 et en mars 2019, la CEO a approuvé compte d'actif réglementaire relatif à l'entreprise de transport et à l'entreprise de distribution, respectivement, de Hydro One Networks. Hydro One a comptabilisé les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été incorporées dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels inclus dans l'actif réglementaire non lié au coût des services au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi.

12. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

(en millions de dollars)	31 mars 2019	31 décembre 2018
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 19)	25	—
Autres	9	5
	34	5

13. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS À COURT TERME

(en millions de dollars)	31 mars 2019	31 décembre 2018
Créditeurs	141	179
Charges à payer	600	590
Intérêts courus	120	96
Passifs réglementaires (note 11)	129	91
Obligations locatives (note 19)	7	—
	997	956

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

(en millions de dollars)	31 mars 2019	31 décembre 2018
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	1 437	1 417
Passif au titre des prestations de retraite (note 18)	539	547
Passifs environnementaux	132	139
Obligations locatives (note 19)	18	—
Créditeurs à long terme	10	12
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	10	10
Autres passifs	10	10
	2 156	2 135

15. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT**Billets à court terme et facilités de crédit**

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes du programme de papier commercial de Hydro One Inc. d'un montant maximal autorisé de 2,3 milliards de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit renouvelables consenties de Hydro One Inc.

Au 31 mars 2019, les facilités de crédit consenties, non garanties et inutilisées de Hydro One, sur une base consolidée (les « facilités de crédit d'exploitation »), totalisaient 2 550 millions de dollars et étaient composées des facilités de crédit de Hydro One de 250 millions de dollars et des facilités de crédit de Hydro One Inc. de 2,3 milliards de dollars. Au 31 mars 2019, aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit d'acquisition.

Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit d'exploitation non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars (la « facilité remboursable à vue ») aux fins du financement du paiement des frais de résiliation de la fusion exigibles et d'autres coûts liés à la fusion. Les prélèvements sur la facilité remboursable à vue sont remboursables sur demande et la facilité remboursable à vue peut être annulée en tout temps. Au 31 mars 2019, un montant de 170 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité remboursable à vue et il est inclus dans les billets à court terme à payer au bilan consolidé.

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dettes garantie d'une filiale

Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, peut offrir et vendre des titres d'emprunt. Les titres d'emprunt émis par HOHL sont garantis entièrement et inconditionnellement par la société. Au 31 mars 2019, aucun titre d'emprunt n'avait été émis par HOHL.

Dettes à long terme

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars)	31 mars 2019	31 décembre 2018
Dettes à long terme de Hydro One Inc. a)	10 345	10 573
Dettes à long terme de HOSSM b)	167	168
	10 512	10 741
Ajouter : le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties	13	13
Ajouter : le gain non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché ¹	(1)	(5)
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(39)	(40)
Total de la dette à long terme	10 485	10 709
Moins : la tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	(502)	(731)
	9 983	9 978

¹ Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020, à une tranche de 500 millions de dollars des billets, série 37, échéant en 2019 et à une tranche de 300 millions de dollars des billets, série 39, échéant en 2021. Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché est compensé par une perte nette non réalisée de 1 million de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2018) liée à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur.

HYDRO ONE LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)**
Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018**a) Dette à long terme de Hydro One Inc.**

Au 31 mars 2019, l'encours de la dette à long terme s'établissait à 10 345 millions de dollars (10 573 millions de dollars au 31 décembre 2018); la majeure partie de cette dette a été émise aux termes du programme de billets à moyen terme de Hydro One Inc. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2019, une somme de 2,6 milliards de dollars demeurait disponible aux fins d'émission jusqu'en avril 2020.

Au cours des trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018, aucun titre d'emprunt à long terme n'a été émis. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 228 millions de dollars ont été remboursés (néant en 2018) aux termes du programme de billets à moyen terme.

b) Dette à long terme de HOSSM

Au 31 mars 2019, l'encours de la dette à long terme de HOSSM s'établissait à 167 millions de dollars (168 millions de dollars au 31 décembre 2018), et se composait d'un montant en principal de 143 millions de dollars (143 millions de dollars au 31 décembre 2018). Au cours des trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018, aucun titre d'emprunt à long terme n'a été émis ni remboursé.

Remboursements de capital et paiements d'intérêt

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de capital, des paiements d'intérêt et des taux d'intérêt moyens pondérés connexes, pour les années indiquées :

Années	Remboursements de capital sur la dette à long terme (en millions de dollars)	Paiements d'intérêts (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
Reste de 2019	502	360	1,5
2020	654	429	2,9
2021	803	411	2,1
2022	603	393	3,2
2023	131	379	6,1
	2 693	1 972	2,6
De 2024 à 2028	850	1 806	2,9
2029 et par la suite	6 945	4 315	5,1
	10 488	8 093	4,3

16. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le tableau ci-après présente la variation des débentures convertibles pour le trimestre clos le 31 mars 2019 et l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars)	Trimestre clos le 31 mars 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Valeur comptable – à l'ouverture	489	487
Amortissement des frais de financement différés	—	2
Décomptabilisation des frais de financement reportés (notes 4, 6)	24	—
Remboursement	(513)	—
Valeur comptable – à la clôture	—	489
Valeur nominale – à la clôture	—	513

Du fait de la résiliation de la convention de fusion (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), le 8 février 2019, Hydro One a remboursé les débentures convertibles et versé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus les intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars.

17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**Actifs et passifs financiers autres que des dérivés**

Aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir d'apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars)	31 mars 2019		31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme évaluée à la juste valeur				
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars	50	50	49	49
Billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars	497	497	495	495
Billets à moyen terme, série 39, de 300 millions de dollars	302	302	301	301
Autres billets et débentures	9 636	11 087	9 864	10 820
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 485	11 936	10 709	11 665

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Au 31 mars 2019, Hydro One Inc. avait des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale totale de 850 millions de dollars (850 millions de dollars au 31 décembre 2018) ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 8 % (8 % au 31 décembre 2018) du total de la dette à long terme de Hydro One Inc. Au 31 mars 2019, Hydro One Inc. détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de juste valeur suivants :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020;
- deux swaps de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 125 millions de dollars et un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 250 millions de dollars, visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars échéant le 18 novembre 2019;
- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 300 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 39, d'un montant de 300 millions de dollars, échéant le 25 juin 2021.

Aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés.

En octobre 2017, la société a conclu un contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération (le « contrat de change ») qui prévoit la conversion d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens en dollars américains à un taux à terme initial de 1,27486 dollar canadien par 1,00 dollar américain, ce taux pouvant se situer dans une fourchette allant jusqu'à 1,28735 dollar canadien par 1,00 dollar américain, selon la date de règlement. Ce contrat était conditionnel à la clôture de la fusion proposée (voir la note 4 – Regroupements d'entreprises) et il visait à atténuer le risque de change lié à la tranche du prix d'achat de la fusion financée au moyen de l'émission de débentures convertibles. Ce contrat constituait une couverture économique et n'était pas admissible à la comptabilité de couverture. Il a été comptabilisé en tant que contrat non désigné, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats au moment où elles survenaient. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), en janvier 2019, le contrat de change a été dénoué, et les profits non réalisés de 22 millions de dollars antérieurement comptabilisés ont été virés dans les charges de financement. Aucun montant n'était à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

HYDRO ONE LIMITED

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite) Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018

Hiérarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018 :

31 mars 2019 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	4	4	—	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	2	2	—	2	—
	6	6	4	2	—
Passifs					
Billets à court terme à payer	1 850	1 850	1 850	—	—
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 485	11 936	—	11 936	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	3	3	—	3	—
	12 338	13 789	1 850	11 939	—
31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	483	483	483	—	—
Instrument dérivé					
Contrat de change	22	22	—	—	22
	505	505	483	—	22
Passifs					
Billets à court terme à payer	1 252	1 252	1 252	—	—
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 709	11 665	—	11 665	—
Débiteures convertibles	489	491	491	—	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	5	5	—	5	—
	12 455	13 413	1 743	11 670	—

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme. La valeur comptable de ces instruments est représentative de la juste valeur de ces derniers en raison de leur courte durée.

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau ci-après résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour le trimestre clos le 31 mars 2019 et l'exercice clos le 31 décembre 2018.

(en millions de dollars)	Trimestre clos le 31 mars 2019	Exercice clos les 31 décembre 2018
Juste valeur de l'actif (du passif) – à l'ouverture	22	(3)
Gain (perte) non réalisé(e) sur le contrat de change compris dans les charges financières	(22)	25
Juste valeur de l'actif – à la clôture	—	22

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019 et l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucun reclassement d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises significatif.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société utilise des swaps de taux d'intérêt, lesquels sont généralement désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière significative le bénéfice net de Hydro One pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018.

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes n'était pas significatif.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits significatifs d'un seul client. Aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018, aucun solde significatif des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 mars 2019, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 21 millions de dollars (21 millions de dollars au 31 décembre 2018). Les ajustements et radiations requis sont déterminés au moyen d'un examen des comptes en souffrance, examen qui tient compte des résultats passés. Au 31 mars 2019, environ 5 % (5 % au 31 décembre 2018) du montant net des débiteurs de la société étaient impayés pour plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. La société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêté des comptes. Aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt n'était pas significatif. Au 31 mars 2019, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, quatre institutions financières en étant les contreparties.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme aux fins de l'exploitation au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et des facilités de crédit d'exploitation. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Le 23 novembre 2018, HOHL a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt d'une somme pouvant atteindre 3,0 milliards de dollars américains, et garantis

inconditionnellement par Hydro One, pendant la période de 25 mois prenant fin le 23 décembre 2020. Au 31 mars 2019, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base universel et du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

18. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les cotisations annuelles estimatives au régime de retraite pour les exercices 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à environ 78 millions de dollars, à 77 millions de dollars, à 78 millions de dollars, à 79 millions de dollars, à 81 millions de dollars et à 83 millions de dollars. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2017 et la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 31 décembre 2020, au plus tard. Les cotisations sont payables avec un décalage de un mois. Toutes les cotisations doivent être effectuées en espèces. Les cotisations patronales versées au cours du trimestre clos le 31 mars 2019 se sont établies à 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2018).

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations et avantages pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période	37	44	14	12
Intérêts débiteurs	76	71	15	14
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges ¹	(116)	(117)	—	—
Amortissement des pertes actuarielles	14	21	1	1
Coûts nets des prestations de la période	11	19	30	27
Montant imputé aux résultats d'exploitation ²	8	9	12	12

¹ Le taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime de retraite est de 6,5 % pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019 (6,5 % en 2018).

² La société comptabilise les coûts de retraite conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, des coûts de retraite de 19 millions de dollars (21 millions de dollars en 2018) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, une tranche de 8 millions de dollars (9 millions de dollars en 2018) a été imputée à l'exploitation, une tranche de 5 millions de dollars (néant en 2018) a été comptabilisée comme actif réglementaire et une tranche de 6 millions de dollars (12 millions de dollars en 2018) a été incorporée dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

19. CONTRATS DE LOCATION

Hydro One a des contrats de location simple visant des immeubles utilisés à des fins administratives et de services et pour l'entreposage de matériel de télécommunications. Ces baux ont généralement une durée de trois à cinq ans et sont assortis d'options de renouvellement pour des périodes supplémentaires allant de trois à cinq ans aux taux en vigueur sur le marché au moment de la prolongation. Les options de renouvellement sont comprises dans les durées des contrats de location lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'elles soient exercées. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, le coût total des contrats de location simple de la société s'est élevé à 2 millions de dollars.

Le tableau ci-après fournit d'autres renseignements sur les contrats de location simple de la société :

Trimestre clos le 31 mars (en millions de dollars)	2019
Flux de trésoreries liés aux activités d'exploitation	2
31 mars 2019	
Durée moyenne pondérée résiduelle des contrats	4,7 ans
Taux d'actualisation moyen pondéré	2,9%

HYDRO ONE LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)**
Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018

Au 31 mars 2019, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	
Reste de 2019	6
2020	11
2021	4
2022	1
2023	1
2024	1
Par la suite	3
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés	27
Déduire : la valeur actualisée des paiements minimaux au titre des contrats de location	(2)
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location actualisés	25

Au 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	
2019	7
2020	11
2021	4
2022	1
2023	1
Par la suite	4
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés	28

Hydro One présente ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives aux bilans consolidés, comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	31 mars 2019
Autres actifs à long terme <i>(note 12)</i>	25
Créditeurs et autres passifs à court terme <i>(note 13)</i>	7
Autres passifs à long terme <i>(note 14)</i>	18

20. CAPITAL-ACTIONS**Actions ordinaires**

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 mars 2019, 596 011 696 actions ordinaires (595 938 975 au 31 décembre 2018) étaient émises et en circulation.

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires au cours du trimestre clos le 31 mars 2019.

<i>(nombre d'actions)</i>	
Actions ordinaires – 31 décembre 2018	595 938 975
Actions ordinaires émises – RILT ¹	72 721
Actions ordinaires – 31 mars 2019	596 011 696

¹ Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, Hydro One a émis 72 721 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du régime incitatif à long terme (« RILT »).

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Aux 31 mars 2019 et 31 décembre 2018, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

21. DIVIDENDES

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, des dividendes sur les actions privilégiées de 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2018) et des dividendes sur les actions ordinaires de 137 millions de dollars (131 millions de dollars en 2018) ont été déclarés et versés.

22. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le résultat dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement visant à tenir compte de l'effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs, y compris les régimes d'octroi d'actions et le RILT, et il est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Trimestres clos les 31 mars	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	171	222
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	595 961 260	595 386 711
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs	2 354 970	2 322 393
Dilué	598 316 230	597 709 104
Résultat par action ordinaire		
De base	0,29 \$	0,37 \$
Dilué	0,29 \$	0,37 \$

Les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle au titre des débentures convertibles ne sont pas incluses dans le résultat par action ordinaire dilué pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 étant donné que les conditions relatives à la fusion n'étaient pas respectées. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), les débentures convertibles ont été remboursées le 8 février 2019.

23. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS**Régimes d'octroi d'actions**

Aucune modification n'a été apportée aux octrois d'actions aux termes des régimes d'octroi d'actions pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018. Se reporter à la note 29 – Événements postérieurs à la date du bilan pour obtenir des détails sur les actions ordinaires émises en avril 2019.

Régime de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA ») d'administrateur

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA d'administrateur au cours des trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 :

Trimestres clos les 31 mars (nombre de DDVA)	2019	2018
DDVA en circulation – à l'ouverture	46 697	187 090
Attributions	12 523	27 753
Ayant été réglés	(24 015)	—
DDVA en circulation – à la clôture	35 205	214 843

Au 31 mars 2019, un passif de 1 million de dollars (1 million de dollars au 31 décembre 2018) lié aux DDVA d'administrateur a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société de 20,76 \$ (20,25 \$ au 31 décembre 2018) et il est compris dans les autres passifs des bilans consolidés.

Régime de DDVA de la direction

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA de la direction au cours des trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 :

Trimestres clos les 31 mars (nombre de DDVA)	2019	2018
DDVA en circulation – à l'ouverture	108 296	67 829
Attributions	23 436	36 809
Ayant été réglés	(52 345)	—
DDVA en circulation – à la clôture	79 387	104 638

Au 31 mars 2019, un passif de 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 décembre 2018) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société de 20,76 \$ (20,25 \$ au 31 décembre 2018) et il est compris dans autres passifs des bilans consolidés.

HYDRO ONE LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)**
Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018**RILT**

Droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR ») et droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR »)

Le tableau ci-après présente l'évolution des attributions de DVALR et de DVAAR aux termes du RILT pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 :

Trimestres clos les 31 mars (nombre de droits)	DVALR		DVAAR	
	2019	2018	2019	2018
Droits en circulation – à l'ouverture	605 180	429 980	442 470	393 430
Attributions	—	427 940	—	332 440
Dont les droits sont acquis et les actions connexes sont émises	(77 232)	—	(20 976)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(8 968)	(13 220)	(6 924)	(9 880)
Ayant été réglés	(34 550)	—	(17 270)	—
Droits en circulation – à la clôture ¹	484 430	844 700	397 300	715 990

¹ Les droits en circulation au 31 mars 2019 comprennent 190 290 DVALR et 147 820 DVAAR pouvant être réglés en trésorerie si certaines conditions sont respectées. Au 31 mars 2019, un passif de 6 millions de dollars a été comptabilisé à l'égard de ces attributions et il est compris dans les charges à payer des bilans consolidés.

Aucune attribution n'a été accordée au cours du trimestre clos le 31 mars 2019. La juste valeur des attributions accordées au cours du trimestre clos le 31 mars 2018 s'est établie à 16 millions de dollars. La charge de rémunération comptabilisée par la société à l'égard des attributions de DVALR et de DVAAR pour le trimestre clos le 31 mars 2019 s'est élevée à 5 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018).

Options sur actions

Le tableau ci-après présente l'évolution des options sur actions pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 :

Trimestres clos les 31 mars (nombre d'options sur actions)	2019	2018
Options sur actions en circulation – à l'ouverture	949 910	—
Attributions	—	1 450 880
Options sur actions en circulation – à la clôture ¹	949 910	1 450 880

¹ Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, les droits à 350 497 options sur actions sont devenus acquis. Au 31 mars 2019, les droits à 599 413 options sur actions n'étaient pas acquis.

Au 31 mars 2019, la charge de rémunération non comptabilisée liée aux options sur actions dont les droits ne sont pas encore acquis s'élevait à 1 million de dollars (1 million de dollars au 31 décembre 2018).

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,4 % au 31 mars 2019. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Ontario Charging Network LP (« OCN LP ») est une coentreprise sous forme de société en commandite conclue entre une filiale de Hydro One et OPG.

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)

Apparenté	Opération	2019	2018
Province	Versement de dividendes	70	67
SIERE	Achats d'électricité	550	513
	Produits tirés des services de transport	413	405
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	138	137
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	58	57
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	9	8
	Financement reçu relativement aux programmes de CGD	15	12
OPG	Achats d'électricité	3	4
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	2	2
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	1
CEO	Frais liés à la CEO	2	2
OCN LP	Participation dans OCN LP	2	—

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés tiennent compte des exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces.

25. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Débiteurs	(10)	48
Montants à recevoir d'apparentés	(8)	10
Autres actifs	(26)	(11)
Créditeurs	(37)	(31)
Charges à payer	3	33
Montants à payer à des apparentés	(73)	(120)
Intérêts courus	24	17
Créditeurs et autres passifs à long terme	—	1
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	12	7
	(115)	(46)

Dépenses en immobilisations

Les tableaux qui suivent rapprochent les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les montants présentés dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018. Les éléments de rapprochement comprennent les variations nettes des charges à payer et l'amortissement capitalisé :

Trimestre clos le 31 mars 2019 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(290)	(21)	(311)
Éléments de rapprochement	10	(3)	7
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(280)	(24)	(304)

Trimestre clos le 31 mars 2018 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(293)	(12)	(305)
Éléments de rapprochement	7	(2)	5
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(286)	(14)	(300)

Renseignements complémentaires

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Intérêts payés, montant net	99	105
Impôts sur le bénéfice versés	13	6

26. ÉVENTUALITÉS**Poursuites**

Hydro One fait face à diverses poursuites et revendications qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective entreprise en 2015 en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclamait jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. En mars 2019, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté la demande d'autorisation du demandeur d'en appeler du refus de la cour inférieure de certifier la poursuite comme action collective, ce qui signifie que la poursuite a effectivement pris fin.

Quatre actions collectives putatives ont été intentées par des actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. Les demandeurs en cause dans les quatre poursuites étaient respectivement Fink, Jenß, Samuel et Sharpenter. Toutes ces actions collectives ont maintenant été rejetées.

27. ENGAGEMENTS

Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de contrats de location, de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 mars 2019 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Conventions d'impartition et autres conventions	148	97	10	2	3	11
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	20	12	2	1	2	1
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	8	10	4	1	2	3

Le tableau suivant présente un résumé des autres engagements commerciaux de Hydro One, selon leur année d'échéance au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 mars 2019 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Facilités de crédit d'exploitation	—	—	250	2 300	—	—
Lettres de crédit ¹	176	—	—	—	—	—
Garanties ²	330	—	—	—	—	—

¹ Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit totalisant 163 millions de dollars et liées à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 7 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel, de lettres de crédit de 5 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette et de lettres de crédit de 1 million de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

² Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 325 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales et de garanties totalisant 5 millions de dollars fournies par Hydro One au ministre des Ressources naturelles relativement à OCN LP.

28. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- le secteur du transport, qui comprend le transport de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- le secteur de la distribution, qui comprend la livraison de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres, qui comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

Trimestre clos le 31 mars 2019 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	428	1 321	10	1 759
Achats d'électricité	—	807	—	807
Exploitation, entretien et administration	99	146	171	416
Amortissement	113	98	1	212
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	216	270	(162)	324
Investissements en capital	206	103	2	311

Trimestre clos le 31 mars 2018 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	421	1 145	10	1 576
Achats d'électricité	—	751	—	751
Exploitation, entretien et administration	105	145	20	270
Amortissement	103	92	2	197
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	213	157	(12)	358
Investissements en capital	190	114	1	305

Total de l'actif par secteur

<i>(en millions de dollars)</i>	31 mars 2019	31 décembre 2018
Transport	14 104	13 973
Distribution	9 441	9 325
Autres	1 891	2 359
Total de l'actif	25 436	25 657

Total de l'écart d'acquisition par secteur

<i>(en millions de dollars)</i>	31 mars 2019	31 décembre 2018
Transport	157	157
Distribution	168	168
Total de l'écart d'acquisition	325	325

Tous les produits et les actifs ainsi que la quasi-totalité des coûts sont, selon le cas, gagnés, détenus ou engagés au Canada.

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**Dividendes**

Le 8 mai 2019, des dividendes de 4 millions de dollars sur les actions privilégiées et de 144 millions de dollars (0,2415 \$ par action) sur les actions ordinaires ont été déclarés.

Régimes d'octroi d'actions

Le 1^{er} avril 2019, Hydro One a émis 462 942 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions.

Dettes à long terme

Le 5 avril 2019, Hydro One Inc. a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant total de 1,5 milliard de dollars aux termes de son programme de billets à moyen terme, comme suit :

- billets de 700 millions de dollars, série 42, échéant le 5 avril 2024 et comportant un taux d'intérêt nominal de 2,54 %;
- billets de 550 millions de dollars, série 43, échéant le 5 avril 2029 et comportant un taux d'intérêt nominal de 3,02 %;
- billets de 250 millions de dollars, série 44, échéant le 5 avril 2050 et comportant un taux d'intérêt nominal de 3,64 %.